ANNEXE 1 – CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le Contrat de licence prendra effet à compter de sa signature.

À la signature du Contrat, les données à reprendre (fichiers EXCEL+SHP+KML+…) et les documents (photos, plans, schémas, documents pdf) seront transmis par le Département à TWS pour leur intégration dans OASIS et leur mise à disposition sur le serveur SaaS.

Pour chacun des modules (OA, OPRN, …), les données seront portées dans OASIS-OKAPI et publiées surun serveur SAAS de développement. Avant la mise en production, le portage des données sera vérifié par le Département et TWS.

# *Prestations annuelles*

*1. La TVA est facturée en sus au taux en vigueur, soit actuellement 20%*

*2. Le prix est indexé sur l’indice SYNTEC de Mars 2023, soit 294,6.*

# *Prestations au démarrage du projet*



# *Prestations à la demande*

